



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 25 juin 2018*

**N°103/06/2018 : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION VINCI  
AUTOROUTES POUR UNE CONDUITE RESPONSABLE**

*L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.*

**Etaient présents** : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

**Absent** : 1

Madame, Monsieur Thierry VIALON

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, la Ville de Montauban se mobilise depuis de nombreuses années en faveur de la promotion d'une conduite responsable, de la sécurité routière et de l'usage partagé et harmonieux de la route et des espaces publics.

La Fondation VINCI Autoroutes a pour but de contribuer à faire évoluer les comportements sur la route et à aider les conducteurs à être acteurs de leur propre sécurité. A ce titre, la Fondation VINCI Autoroutes peut soutenir les initiatives citoyennes des collectivités locales en faveur d'une conduite responsable.

Poursuivant des objectifs communs avec la Fondation VINCI Autoroutes, la ville de Montauban pourrait ainsi s'appuyer sur l'expertise de ses ambassadeurs pour faire de la lutte contre les incivilités routières et de la promotion d'une conduite responsable un fil conducteur en matière de prévention, tout au long de l'année.

Dans ce cadre, il est proposé une convention de mécénat entre la Ville de Montauban et la Fondation VINCI Autoroutes pour l'année 2018, renouvelable pour 2019 par avenant. La Fondation VINCI Autoroutes s'engage à verser, en 2018, 7 500 € pour l'accompagnement de manifestations ciblées et sélectionnées : le festival Montauban en Scènes, le Salon des seniors, le Rallye des Etudiants et à mener des actions de sensibilisation au cours de celles-ci (diffusion de films de sensibilisation, prévention sur les manifestations, distribution d'éthylotests, reportages et sensibilisation concernant la sécurité routière dans les publications de la ville de Montauban).

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de mécénat avec la Fondation VINCI Autoroutes,
- autoriser Madame le Maire à la signer ainsi que les actes permettant son exécution.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**17 JUIL. 2018**

De sa publication et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

